

## *Compte-rendu Séance du Conseil Municipal Du 1<sup>er</sup> avril 2022*

Secrétaire de séance : Marcel Bernard SIMBELIE

Nombre de conseillers présents : 7

Absents excusés : Isabelle SOL (procuration à Pierre SINDOU), Elodie BOULANGER (procuration à Céline CERTES) et Laurent JUBERTIE (procuration à Marcel Bernard SIMBELIE)

Suite au décès brutal de M. Jean-Louis MONTEIL – Maire depuis septembre 2016, survenu le 19 février 2022, un hommage a été rendu par Mme Nathalie DURANTON, clôturé par une minute de silence.

### **⇒ Élection municipale partielle**

Mme Nathalie DURANTON assure l'intérim en tant que 1<sup>ère</sup> adjointe, dans l'attente d'une élection municipale partielle pour compléter le conseil municipal. Le sous-Préfet a pris un arrêté fixant cette élection au 24 avril 2022, en même temps que le 2<sup>e</sup> tour de l'élection présidentielle. Les candidatures pour 1 poste de conseiller sont possibles jusqu'au 07/04/22 et la campagne électorale débute le 11/04/22.

### **⇒ Organisation scrutins du 10/04/2022 et du 24/04/2022**

Présentation d'un tableau détaillant les permanences à assurer par tous les conseillers. Répartition en direct des plages horaires entre les conseillers présents. Pour les 2 scrutins du 24/04, les membres de la Commission de contrôle des listes électorales et d'anciens élus seront sollicités pour renforcer les équipes de permanence.

### **⇒ Médecine préventive**

Suite à la proposition du Centre de Gestion Corrèze, accord à l'unanimité du conseil pour :

- adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19,
- approuver la convention de partenariat pour la médecine professionnelle et préventive,
- autoriser le Maire à signer la convention correspondante conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **⇒ Convention CCMC/Département accès à Vigifoncier**

Convention entre la SAFER, la communauté de communes et le Département : Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le protocole d'accord relatif à l'accès à VIGIFONCIER, permettant l'accès au portail cartographique et aux informations de ventes foncières en temps réel sur la commune.

### **⇒ Heures complémentaires secrétaire de mairie**

Accord à l'unanimité du conseil pour le versement, à compter du 01/04/22, des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour le poste de secrétaire de mairie, avec majoration de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet (28h hebdo.) et de 25 % pour les heures suivantes, dans la limite de 25 heures par mois.

### **⇒ Compte de Gestion 2021**

Rappel : le Compte de Gestion établi par le receveur municipal retrace sa comptabilité, qui doit être identique à la comptabilité tenue par la commune. Ainsi, validation du conseil, à l'unanimité, du compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

## ⇒ Compte Administratif 2021

Présentation des comptes de l'année écoulée par M. Marcel Bernard SIMBELIE par vidéo projection sur le grand écran de la salle. Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 98 061,08 € et la section d'investissement est également excédentaire de 10 059,08 €. Le conseil approuve à l'unanimité les résultats du Compte Administratif 2021 pour un montant de +108 120,16 €, toutes sections confondues.

## ⇒ Affectation des résultats 2021

Accord à l'unanimité du conseil d'affecter les 98 061,08 € d'excédent en section de fonctionnement, la section d'investissement ne nécessitant pas de besoin de financement.

## ⇒ Participation financière annuelle à la Fédé. Départementale d'Électrification et d'Énergie 19

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour inscrire la somme de 809,82 € au Budget Primitif 2022, comme l'an passé, correspondant à la participation de la commune aux dépenses de la FDEE 19.

## ⇒ Fiscalité 2022

Rappel de la réforme de la fiscalité voulue par l'État avec la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, qui sera compensée par le produit de la part Départementale de la Taxe sur le foncier bâti reversée à la commune. Le taux de la Taxe d'Habitation sur les autres bâtiments étant figé sur le taux de 2020, il n'est plus possible de délibérer sur celui-ci.

Mme Duranton propose de maintenir les taux de 2021 pour ce nouvel exercice :

Accord à l'unanimité du conseil pour : - Taxe foncière sur le bâti : 9,00 %  
- Taxe foncière sur le non bâti : 60,00 %

## ⇒ Budget Primitif 2022

Mme Duranton présente le détail du Budget Primitif 2022, par section, en dépenses et en recettes. Elle propose au conseil de le valider afin de pouvoir engager les dépenses de l'exercice et recouvrer les recettes attendues.

Après s'être fait exposer l'ensemble du Budget Primitif 2022, validation à l'unanimité par le Conseil Municipal, pour un montant total de :

Section de FONCTIONNEMENT :	292 463,08 €
Section d'INVESTISSEMENT :	260 554,87 €
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2022 :</b>	<b>553 017,95 €</b>

## ⇒ Point Communauté de Communes du Midi Corrèzien

Compte-rendu par Nathalie DURANTON :

- Réalisation par le PETR Vallée Dordogne d'une plaquette de présentation des producteurs locaux
- Organisation d'un *job dating* le 25/04/22 à Meyssac
- Nouveau conseiller numérique de France Services : mission de soutien aux usagers et aux collectivités dans l'utilisation du numérique
- Local centre aéré à Tudeils : projet d'accueil des assistantes maternelles
- Présentation Mission volontariat SDIS : recherche de pompiers volontaires

## ⇒ Point sur l'urbanisme

Compte-rendu par Marcel Bernard SIMBELIE sur élaboration du PLUI :

Présentation du pré-zonage avec de nouvelles contraintes en matière de surfaces constructibles dues à la nouvelle Loi climat & résilience. La plupart des 34 communes de la CCMC devront revoir à la baisse leur surface constructible alors que pour Ligneyrac, ce ne sera pas le cas en raison des contraintes dues à son PLU (dont l'AVAP), sachant qu'elle présente déjà la plus petite réserve de surfaces constructibles avec 2,8 ha.

## ➤ Point travaux

- Taille du chêne à l'ancienne école : taille légère mais constatation inquiétante d'un champignon au pied du tronc,
- Matériel : achat d'une tondeuse-débroussailleuse pour l'agent technique (remplacement du tracteur pas prévu dans les prochaines années),
- Adressage : dernière commande de signalisation en cours pour finaliser le programme,
- Panneaux électoraux pour les scrutins à venir : recyclage du bois d'une vieille estrade.

## ➤ Point commissions communales

- Fleurissement du bourg : remplacement de plantes autour de l'église, sur la place de la mairie et au-dessus de l'église, avec la restauration prochaine du vieux panneau d'affichage en bois, datant des années 60, en gardant son authenticité,
- Reconduction cette année de la commande de chocolats à distribuer aux Aînés pour Pâques,
- Accord à l'unanimité du conseil pour l'attribution de subventions aux associations :
  - 150 € aux associations communales : anciens combattants et Sté de Chasse
  - 100 € à : Rugby club de Meyssac, JMF Meyssac, Souvenir Français, comice agricole 2022
  - 150 € à Radio Vicomté dans le cadre de la convention de partenariat instaurée
  - 500 € en subvention exceptionnelle de soutien à l'Ukraine

## ➤ Convention d'utilisation de la Salle PC avec l'association Nos Hameaux Vivants

Mme DURANTON propose au conseil la mise en place d'une convention avec la nouvelle association installée sur la commune, qui propose une activité hebdomadaire de relaxation-méditation, ouverte à tous, dans les mêmes conditions que pour l'association Les Bambous de Ligneyrac, avec une participation annuelle forfaitaire de 45 € :

Le conseil accepte à l'unanimité de conventionner avec l'association Nos Hameaux Vivants pour une utilisation régulière de la salle Patrick Cheyroux et donne pleins pouvoirs au maire pour signer la convention correspondante ainsi que d'émettre le titre correspondant.

Une réflexion sera menée pour la rentrée de septembre sur le maintien ou l'augmentation du forfait par rapport au coût de l'énergie.

## ➤ Logement communal étage

Le grand logement de l'étage va être libéré courant juin. Mme Duranton suggère de le proposer à une famille ukrainienne, pendant le conflit avec la Russie. Cependant le logement est vide de meuble et la question de la locomotion est posée. La réflexion est à poursuivre.

## ➤ Informations et Questions diverses

- Le Conseil Municipal remercie chaleureusement tous les habitants de Ligneyrac et au-delà pour leurs témoignages de soutien reçus à l'occasion du décès de Monsieur MONTEIL.
- Demande de mesure des ondes Antenne TDF à Leygonie
- Réunion Tourmente (Hubert LAMOTHE)
- Date prochain CM (29/04 ou 06/05/22)

Séance levée à 23h50.